

## Les redevances énergétiques à motivation écologique en Europe

---

- Sommaire:**
- 1. Redevances énergétiques classiques et redevances à motivation écologique**
  - 2. Redevances existantes et prévues dans divers pays**
  - 3. Pour en savoir plus**

### **1. Redevances énergétiques classiques et redevances à motivation écologique**

L'imposition de l'énergie varie d'un pays à l'autre. Il y a longtemps que les agents énergétiques sont grevés de **redevances fiscales** comme l'impôt sur les huiles minérales ou la taxe sur la valeur ajoutée. Ces recettes fiscales font partie des recettes ordinaires des Etats.

De nouvelles **redevances**, motivées par des considérations d'ordre **écologique**, s'y sont ajoutées récemment dans différents pays. En font notamment partie les redevances incitatives sur l'énergie, ainsi que les taxes sur le CO<sub>2</sub>, sur le soufre, sur l'azote et contre les pollutions par les hydrocarbures. Plusieurs pays prévoient d'introduire prochainement de telles redevances ou de majorer celles qui existent déjà. Une imposition plus lourde de la consommation d'énergie devrait permettre de la restreindre et de limiter les atteintes nuisibles à l'environnement et au climat. Il est prévu que les nouvelles redevances servent essentiellement à réduire les cotisations pour les assurances sociales et les impôts. Les énergies renouvelables sont exemptées de redevances, voire encouragées plus fortement.

Les secteurs tributaires d'importantes quantités d'énergie dont la compétitivité serait fortement handicapée par les redevances en sont exemptés de diverses manières dans tous les pays. Les réglementations spéciales ou exceptionnelles à ce propos sont si nombreuses et variées qu'il est difficile de procéder à une comparaison entre pays.

La plupart des pays disposent de projets de **modulation plus fine des redevances** existantes. C'est ainsi qu'en Norvège, la taxe sur le CO<sub>2</sub> devrait être étendue à tous les secteurs, ainsi qu'au trafic aérien et maritime. Le Danemark, l'Italie, la France et l'Allemagne veulent augmenter continuellement leurs redevances énergétiques. En Allemagne, le prix du carburant sera par exemple majoré chaque année jusqu'en 2003 de cinq centimes par litre. La Belgique et la Grande-Bretagne veulent introduire de **nouvelles redevances**. Cette dernière prévoit pour 2001 une taxe sur le CO<sub>2</sub> qui affectera la consommation d'énergie à but industriel. Son produit sera intégralement restitué au travers des assurances sociales.

## 2. Redevances existantes et prévues dans divers pays

Pays	Redevances	Utilisation des fonds					Observations
		Caisses de l'Etat	Assurances sociales	Autres impôts	Encouragement	Autres	
Danemark	Redevance énergétique, taxes sur le CO <sub>2</sub> , sur les NO <sub>x</sub> et sur le soufre	x	x	x	x		Recettes: env. 2,3 % du produit intérieur brut
Allemagne	Impôt sur les huiles minérales, mesures de prévoyance pour l'approvisionnement énergétique et impôt écologique	x	x				Cotisations aux assurances sociales réduites: 1999 - 0,8%; 2003 - 1,8 %. Renchér. annuel jusqu'en 2003: 5 ct./l (carburants) et 0,4 ct./kWh (électricité)
France	Impôts sur l'énergie et sur les rejets	x		x			Financement de la réduction du temps de travail à 35 heures/semaine
Grande-Bretagne	Redevances sur les carburants et (dès 2001) sur le CO <sub>2</sub>	x	x		x		La redevance sur les carburants augmente de 6 % par année
Suède	Redevance énergétique, taxes sur le CO <sub>2</sub> , sur les NO <sub>x</sub> et sur le soufre	x		x		x	Recettes: presque 3 % du produit intérieur brut
Finlande	Redevance énergétique, taxes sur le CO <sub>2</sub> , contre les pollutions par les hydrocarbures et pour une réserve en cas d'urgence	x			x	x	
Norvège	Redevance énergétique, taxes sur le CO <sub>2</sub> et sur le soufre	x	x	x			Montant des taxes revu chaque année (Parlement)
Pays-Bas	Impôt sur les huiles minérales, redevance énergétique et taxe sur le CO <sub>2</sub>	x	x	x			Recettes: env. 2,9 % du produit intérieur brut
Belgique	Impôt sur les huiles minérales et redevance énergétique	x					Introduction annoncée d'une taxe sur le CO <sub>2</sub>
Italie	Impôt sur les huiles min., redevance énergétique, taxes sur le CO <sub>2</sub> , sur les NO <sub>x</sub> et sur le soufre	x	x		x	x	Taxation relativement élevée
Autriche	Impôts sur les huiles minérales, sur l'énergie et pour la prévention des risques	x				x	Evolution incertaine (nouveau gouvernement)
Suisse	Impôt sur les huiles minérales, taxe sur le soufre, redevances hydrauliques Redevances sur l'énergie (max. 2 ct./kWh)	X		X		X	Eventuellement taxe sur le CO <sub>2</sub> dès 2004 Taxation relativement faible

Le **Danemark** connaît une redevance énergétique, ainsi que des taxes sur le CO<sub>2</sub>, sur les NO<sub>x</sub> et sur le soufre. Les prix sont relativement élevés en comparaison internationale. Grâce à des subventions et à la diminution des cotisations aux assurances sociales, l'industrie est somme toute très peu pénalisée. L'expérience montre que la consommation d'énergie a diminué, tandis que les exportations de technologies de l'environnement et la diffusion des installations à couplage chaleur-force ont augmenté.

La « réforme fiscale écologique » se poursuit en **Allemagne** depuis avril 1999. Les impôts augmentent chaque année, jusqu'en 2003, de 5 centimes par litre de carburant et de 0,4 centime par kWh d'électricité. Il est prévu que le produit de la redevance énergétique serve à réduire les cotisations aux assurances sociales. Les industries grosses consommatrices d'énergie bénéficient de taux préférentiels. Leur imposition maximale est limitée.

La **France** a regroupé plusieurs impôts écologiques dans une redevance unique, la « Taxe générale sur les activités polluantes », et augmenté les taxes existantes. Les redevances énergétiques devront être relevées cette année pour financer la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine. Un impôt sur l'énergie pour les gros consommateurs est en discussion.

Augmentée de 6 % par année, la taxe sur les carburants est très élevée en **Grande-Bretagne** par rapport aux autres pays. En revanche la TVA sur le mazout destiné à l'usage privé ne représente qu'un tiers du taux usuel. Une taxe sur le CO<sub>2</sub> sera introduite dans l'industrie en 2001. Son produit sera intégralement restitué au travers des assurances sociales. Les entreprises qui améliorent leur efficacité dans le domaine énergétique bénéficient de rabais.

La **Suède** prélève une redevance énergétique, ainsi que des taxes sur le CO<sub>2</sub>, sur le soufre et sur les NO<sub>x</sub>. Si la première est de nature fiscale, les autres sont liées à la politique environnementale. Cette imposition, relativement élevée en comparaison internationale, a permis de réduire les rejets de CO<sub>2</sub> de 2 à 3 %. En valeur absolue cependant, ils augmentent toujours. La production de soufre et d'azote s'est trouvée sensiblement diminuée.

La **Finlande** prélève une taxe sur le CO<sub>2</sub> ainsi qu'une redevance additionnelle sur l'électricité. Les produits pétroliers sont en outre affectés d'une redevance contre les pollutions par les hydrocarbures. Le renchérissement est fort pour les carburants et modéré pour les autres produits pétroliers. Lorsque ce système a été introduit en 1997, les taux de l'impôt sur le revenu ont été réduits afin que l'imposition totale ne change pas. Les entreprises tributaires d'importantes quantités d'énergie bénéficient de rabais.

La **Norvège** connaît une redevance énergétique, ainsi que des redevances sur le CO<sub>2</sub> et sur le soufre. L'essentiel des recettes est intégré dans le budget de l'Etat, tandis qu'une partie permet de réduire les cotisations salariales et les impôts sur le revenu. Le Parlement revoit chaque année le montant des redevances et les adapte aux conditions du moment. Les produits pétroliers sont fortement frappés, tandis que l'électricité l'est faiblement.

Outre l'impôt sur les huiles minérales, les **Pays-Bas** connaissent une redevance combinée sur l'énergie et sur le CO<sub>2</sub> ainsi qu'un impôt sur l'énergie pour les petits consommateurs. Ce dernier est intégralement restitué aux entreprises et aux ménages, tandis que les deux premiers alimentent les caisses de l'Etat. Les effets positifs sur l'environnement sont sensibles, bien qu'il existe des réglementations spéciales pour les gros consommateurs et que les taux de taxation soient bas (sauf pour l'impôt sur les huiles minérales).

La **Belgique** prélève un impôt sur les huiles minérales et une redevance énergétique. Les taux sont bas par rapport aux autres pays et l'intégralité des recettes aboutit dans les caisses de l'Etat. Le nouveau gouvernement, en fonction depuis le milieu de 1999, a annoncé l'introduction d'un impôt sur l'énergie et sur le CO<sub>2</sub>.

L'**Italie** taxe lourdement les agents énergétiques. La consommation moyenne d'énergie est relativement faible grâce à la douceur du climat méditerranéen et à la taille généralement modeste des véhicules. Sont prélevés un impôt sur les huiles minérales ainsi qu'une redevance énergétique et des redevances sur le CO<sub>2</sub>, sur le soufre et sur les NO<sub>x</sub>. Les recettes sont réparties entre les caisses de l'Etat, les assurances sociales, la péréquation interrégionale et les mesures environnementales.

Deux formules d'impôts écologiques ont été élaborées en **Autriche** en 1998. Le changement de gouvernement du début de l'an 2000 remet toutefois en question leur introduction. Un impôt sur les huiles minérales et sur l'énergie, à but fiscal, et un impôt pour la prévention des risques sont encore en vigueur.

### 3. **Pour en savoir plus**

Pascal Previdoli, Office fédéral de l'énergie (OFEN), Monbijoustrasse 74, 3003 Berne  
Tél. 031/322 56 05